

Hôtel du Gouvernement  
Rue de l'Hôpital 2  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 72 05  
chancellerie@jura.ch

Hôtel du Gouvernement – rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)  
Section Plan sectoriel et installations  
3003 Berne

Delémont, le 28 avril 2026

## **Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure aéronautique (PSIA), mise à jour de la fiche relative à l'aéroport régional de Bressaucourt – Réponse à la consultation**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation que vous avez ouverte concernant l'objet cité en titre, le canton du Jura, par son Gouvernement, a reçu votre courrier du 11 février 2026 et vous en remercie.

Les trois communes concernées, à savoir Fontenais, Haute-Ajoie et Courtedoux, ont été avisées et ont eu l'occasion de nous faire part de leurs remarques.

L'objet mis en consultation concerne la mise à jour formelle de la fiche d'objet relative à l'aéroport régional de Bressaucourt. La mise à jour est nécessaire puisque la fiche date de 2004, avant-même la construction de l'aérodrome. En ce sens, le Gouvernement salue la démarche.

Comme vous l'indiquez, aucun changement sur le fond n'a été apporté. Le Gouvernement accepte les mises à jour apportées à la fiche. Il relève par ailleurs que la fiche du PSIA conserve sa cohérence avec la fiche « Aviation civile » (M.09, version en cours d'approbation par la Confédération) du plan directeur cantonal et qu'aucune contradiction n'est relevée.

La commune de Haute-Ajoie indique néanmoins que s'agissant de l'exposition au bruit, la représentation figurant sur la carte l'interpelle. Celle-ci ne correspond pas pleinement à la perception des habitants, selon elle. Bien que la sensibilité au bruit puisse naturellement varier d'un individu à l'autre, un décalage global semble exister entre les données présentées et le ressenti observé sur le terrain.

Elle relève également que la fiche prévoit qu'une extension de l'exploitation à 20'000 mouvements pourrait être envisagée dans une seconde phase, pour autant que la preuve du besoin soit apportée. La commune de Haute-Ajoie prend acte de cette possibilité et souligne que, le cas échéant, une telle évolution devra impérativement reposer sur une démonstration claire et objectivée du besoin. Elle considère en outre que les communes concernées devront être associées à cette réflexion et consultées préalablement à toute décision en ce sens.

Le Gouvernement vous prie d'agr er, Madame, Monsieur, ses salutations distingu es.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
R EPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

  
Rosalie Beuret Siess  
Pr sidente



  
Jean-Baptiste Ma tre  
Chancelier d'Etat

Copie   :

- Commune de Courtedoux
- Commune de Fontenais
- Commune de Haute-Ajoie